

**PROCÈS-VERBAL**  
**DU CONSEIL INTERCOMMUNAL**  
**DU 28 SEPTEMBRE 2016**  
ANCIENNE SALLE DU CONSEIL COMMUNAL, 1112 ECHICHENS

**M. Philippe Jobin, président**, ouvre la séance à 20 h 00.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil, appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2016
4. Assermentation des nouveaux délégués
5. Communications du Bureau
6. Communications du Comité de direction
7. Information du Conseil d'établissement
8. Préavis n° 03/08.2016 – Modification des Statuts
  - Rapport de la commission
  - Discussion sur le rapport de la commission
  - Décision
9. Préavis N° 04/08.2016 – Acquisition du Centre Marcel Barbey pour un montant de CHF 190'000.00 et demande d'un crédit d'étude de CHF 75'000.00
  - Rapport de la commission
  - Discussion sur le rapport de la commission
  - Décision
10. Préavis N° 05/08.2016 – Budget de l'exercice 2017
  - Rapport de la commission du budget
  - Discussion sur le rapport de la commission du budget
  - Adoption du budget 2017
11. Date de la prochaine assemblée du Conseil intercommunal de l'ASIME
12. Questions, vœux et divers

## 1. Accueil, appel

Sont présent(e)s du Conseil intercommunal : Mmes et MM. Stéphane Demierre et Valérie D'Ascoli, Aclens, Laurent Gertsch, Bremblens, Aleksandra Capraro et Tania Larequi, Chigny, Philippe Jobin et Anna Bauer Dörries, Echichens, Christine Birarada et Emile Tasev, Lully, Mélanie Wiss, Jean-Jacques Aubert, Claire Martinet, David Guarna, Sylvie Fay, Romina Garofalo, Pierre Marc Burnand et Edith Magali Barblan, Morges, Pierre Lanthemann et Nicole Lemaire, Romanel-sur-Morges, Martine Blauth, Tolochenaz, Pierre Siegwart et Sylvie Grin van Hamel, Vufflens-le-Château.

Sont présent(e)s du Comité de direction :

Mmes et MM. Isabelle Bonvin, Présidente, Maria-Pia Dubey, Sylvie Podio, Françoise Wüthrich, Giuseppe Biancaniello, Philippe Deriaz, Andreas Sutter et Marc Johannot.

Sont excusé(e)s :

Mmes et MM. Karine Ropraz et Pascal Grütter, Bremblens, Marc Wingses, Lully, Tarcisio Gazzini, Morges, Robert Chevalier, Tolochenaz.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

## 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2016

**M. Pierre Marc Burnand, Morges**, revient sur la demande de Mme Anne-Christine Ganshof, p. 11, 1<sup>er</sup> paragraphe. Il rappelle que les vœux ne peuvent être classés que sur décision du Conseil intercommunal. Il demande que les vœux qui ne sont pas classés figurent dans le rapport de gestion.

Le Comité de direction accepte cette demande.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## 4. Assermentation des nouveaux membres

**Mmes Tania Larequi, Chigny, Christine Birarada, Lully, Edith Magali Barblan, Morges et Sylvie Grin van Hamel, Vufflens-le-Château**, sont assermentées selon la loi et la coutume.

## 5. Communications du Bureau

**Le Président** demande que chaque délégué désirant s'exprimer veuille bien se lever et donner son nom avant de prendre la parole.

Comme il y a 3 préavis à l'ordre du jour, il propose que les rapporteurs ne lisent que les conclusions de leur rapport. Au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## 6. Communications du Comité de direction

Il n'y a aucune communication du Comité de direction

## 7. Information du Conseil d'établissement

**Mme Maria-Pia Dubey du Comité de direction** explique que tous les parents vont recevoir une information concernant l'élection du « quart parents » au sein du Conseil d'établissement. Cette dernière aura lieu le 2 novembre 2016 au Foyer 3 de Beausobre.

2 parents de chaque établissement seront élus.

La parole n'est pas demandée.

## **8. Préavis n° 03/08.2016 – Modification des Statuts**

### Rapport de la commission

**M. Pierre Siegwart, Vufflens-le-Château**, lit les conclusions du rapport de commission qui sont différentes de celles du préavis.

### Discussion sur le rapport de la commission

La discussion n'est pas demandée.

### Décision

Le Président propose de voter article par article.

#### **Article 13**

**nouvel alinéa 16)** : *autoriser l'acquisition, la gestion ou la mise en gestion, et l'aliénation de tous immeubles et droits réels immobiliers, l'art. 44, chiffre 1, LC étant réservé;*

**nouvel alinéa 17)** : *décider la rénovation et la transformation d'immeubles appartenant à l'Association.*

La discussion n'est pas demandée.

Au vote, la modification est acceptée à une large majorité (1 opposition).

#### **Article 14**

*Le Comité de direction exerce, dans le cadre de l'activité de l'Association, les fonctions prévues pour les municipalités.*

La discussion n'est pas demandée.

Au vote, la modification est acceptée à l'unanimité.

#### **Article 20**

Suppression de l'alinéa 9 et renumérotation des chiffres.

La discussion n'est pas demandée.

Au vote, la modification est acceptée à l'unanimité.

#### **Article 23, 1<sup>er</sup> alinéa**

*L'Association peut effectuer toute opération immobilière visant à la réalisation de son but.*

La discussion n'est pas demandée.

Au vote, la modification est acceptée à une large majorité (1 opposition).

## Article 25

**2<sup>e</sup> alinéa** : *En dehors des horaires scolaires, les communes propriétaires peuvent autoriser d'autres utilisations répondant à des fins d'utilité publique, pour autant qu'elles ne nuisent pas au bon fonctionnement de l'école (art. 27, chiffre 3, LEO).*

**3<sup>e</sup> alinéa, nouveau** : *L'Association met à disposition de tiers les bâtiments et installations dont elle est propriétaire ou qu'elle loue pour des activités compatibles avec son but.*

Au nom de la commission, **M. Pierre Siegwart, Vuflens-le-Château**, dépose un amendement au 3<sup>e</sup> alinéa, à savoir : *L'Association peut mettre à disposition de tiers les bâtiments et installations dont elle est propriétaire ou qu'elle loue pour des activités compatibles avec son but.*

Le Comité de direction se rallie à la proposition de la commission.

La discussion n'est pas demandée.

Au vote, la modification est acceptée à l'unanimité.

## Article 36, 2<sup>e</sup> alinéa

*Cependant, la modification des buts principaux ou des tâches principales de l'Association, la modification des règles de représentation des communes au sein des organes de l'association, la création d'un capital de dotation, la modification du mode de répartition des charges et l'élévation du plafond d'endettement nécessitent l'approbation des Conseils communaux et généraux des communes membres de l'Association.*

La discussion n'est pas demandée.

Au vote, la modification est acceptée à l'unanimité.

**Au vote, les conclusions du préavis amendées par la commission sont acceptées à l'unanimité.**

Elles ont la teneur suivante :

### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- après avoir pris connaissance du préavis n° 03.08.2016 – Modification des statuts, ainsi que de ses annexes,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude du projet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. D'accepter la modification de l'article 25 alinéa 3, telle que proposée par la commission d'étude : « *L'Association peut mettre à disposition de tiers les bâtiments et installations dont elle est propriétaire ou qu'elle loue pour des activités compatibles avec son but* ».
2. D'accepter le préavis 03/08.2016 « Modifications de statuts » tel que présenté avec l'amendement proposé ci-dessus.

9. **Préavis N° 04/08.2016 – Acquisition du Centre Marcel Barbey pour un montant de CHF 190'000.00 et demande d'un crédit d'étude de CHF 75'000.00**

Rapport de la Commission

**M. Pierre Siegwart, Vufflens-le-Château**, lit les conclusions du rapport de commission.

Discussion sur le rapport de la Commission

**Mme Mélanie Wyss, Morges**, ne remet pas en question cette acquisition. Elle soulève néanmoins que dans le rapport de commission, il est fait mention de travaux qui seraient financés à un taux de 2 %. Sur quelle base ce taux a-t-il été établi ? le Comité de direction a-t-il demandé plusieurs offres à divers établissements bancaires ?

Elle revient également sur le point 4 du rapport de commission. En général, ce genre de frais n'est pas englobé dans le montant des travaux qui sont amortis sur 30 ans.

**M. Pierre Siegwart, Vufflens-le-Château**, répond que l'architecte a déjà effectué une étude et que cette dernière peut donc être englobée dans le coût de construction.

**Mme Isabelle Bonvin, Présidente du Comité de direction**, explique que ce montant de CHF 75'000.00 permettra de mener ce projet jusqu'à la mise à l'enquête publique. Il reste encore plusieurs étapes avant sa finalisation. Concernant le taux de 2 %, le Comité de direction préfère être pessimiste et ainsi éviter les mauvaises surprises. Aucun établissement bancaire n'a encore été approché.

**Mme Valérie D'Ascoli, Aclens**, demande s'il ne serait pas possible de louer des locaux auprès d'un autre organisme au lieu de devenir propriétaire. Cette solution a-t-elle été étudiée ?

**Mme Françoise Wüthrich du Comité de direction** répond que cette possibilité a été étudiée. Aucun endroit répondant à nos besoins n'a été trouvé. Cependant, une location n'est pas exclue en attendant la fin des travaux au Centre Marcel Barbey.

Décision

**Au vote, les conclusions du préavis sont acceptées à une large majorité (une abstention et une opposition).**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME**

- après avoir pris connaissance du préavis N° 04.08.2016 – Acquisition du Centre Marcel Barbey pour un montant de CHF 190'000.00 et demande d'un crédit d'étude de CHF 75'000.00,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude du projet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. Acquérir le Centre Marcel Barbey pour un montant de CHF 190'000 avec reprise d'hypothèque de CHF 150'000 et CHF 40'000 de frais d'acquisition ;
2. D'accorder un crédit d'étude de CHF 75'000 pour la phase projet et transformation de ce Centre ;
3. De financer ces deux montants en recourant à l'emprunt ;
4. D'amortir les coûts d'acquisition et le crédit d'étude sur une durée de 30 ans.

## 10. Préavis N° 05/08.2016 – Budget de l'exercice 2017

### Rapport de la Commission du budget

**M. Emile Tasev, Lully**, lit les conclusions du rapport de commission.

### Discussion sur le rapport de la Commission du budget

**M. Pierre Siegwart, Vuflens-le-Château**, s'interroge sur les comptes 504, page 8, concernant le cabinet dentaire. Il remarque que les coûts et les revenus de ce cabinet sont maintenant sous contrôle de l'ASIME. La prophylaxie est gratuite et les soins dentaires sont facturés à un point très bas. Il demande si ce point est le plus favorable du canton et s'il est mentionné quelque chose à ce sujet dans la législation vaudoise. Il demande à ce qu'un comparatif soit fait avec d'autres associations.

**Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction**, répond qu'un rapport sera établi pour la prochaine séance du Conseil intercommunal.

**M. Stéphane Demierre, Aclens**, revient sur le compte 504.3011, page 8, et constate une diminution de l'effectif (4 personnes au lieu de 5) et une diminution de 10% du taux d'activité d'une collaboratrice. Il s'étonne que la diminution des charges ne soit pas plus importante.

**Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction**, répond que le budget concernant le cabinet dentaire est passé de CHF 512'500 en 2016 à CHF 473'050 en 2017, ce qui représente une grosse diminution. Ce n'est que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 que l'ASIME a repris le cabinet dentaire. Les problèmes concernant le personnel ont été réglés et la question du chiffre d'affaire va maintenant être étudiée. La situation sera plus claire dans 6 mois et des informations supplémentaires seront communiquées dans le rapport de gestion.

**M. Stéphane Demierre, Aclens**, répond que ce compte a pu être clairement calculé et qu'il s'attendait à un plus gros impact.

**Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction**, demande que l'on reprenne cette discussion au printemps, quand on y verra plus clair.

**M. Stéphane Demierre, Aclens**, demande plus d'informations sur la convention avec le Théâtre de Beausobre qui n'a pas encore été signée.

**Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction**, répond que dans cette convention l'indemnité due par l'ASIME en contrepartie de la mise à disposition du Théâtre et des Foyers de Beausobre est réduite à CHF 30'000.00 (CHF 200'000.00 actuellement). Un éclaircissement concernant la rédaction d'un article a été demandé à la commune de Morges. La signature de cette convention est à bout touchant.

La discussion n'est plus demandée.

### Adoption du Budget 2016

**Au vote, les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.**

Elles ont la teneur suivante :

